



AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution d'aide alimentaire

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees)

Opportunité : avis favorable émis le 30 juin 2021 par la Commission « Démographie et questions sociales » (consultation électronique du 16 juin au 30 juin 2021)

Réunion du Comité du label du 29 septembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2021-2022
Périodicité	Ponctuelle
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

Dans le contexte de la crise sanitaire, et suite au fort développement relayé dans le débat public et dans la presse de sujets portant sur les conséquences sociales de la crise et sur l'augmentation de l'aide alimentaire en France, il est apparu un besoin de mieux mesurer l'impact de la crise sur les populations en situation de grande précarité, et en particulier les bénéficiaires de l'aide alimentaire. C'est notamment pour répondre à ce besoin que l'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution d'aide alimentaire a été décidée.

L'objectif est en premier lieu de mieux connaître les ménages précarisés par la crise ; l'aide alimentaire est appréhendée ici en tant que marqueur de cette nouvelle précarité. À travers cette enquête, il s'agit de recueillir des informations sur le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et en particulier celui des nouveaux bénéficiaires depuis l'été 2020. Des informations socio-démographiques, sur l'ancienneté du recours à l'aide alimentaire, sur l'impact de la crise sanitaire et sur la fréquentation des services d'aide alimentaire ou d'autres services sont en particulier recueillies.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif plus large co-construit par l'Insee et la Drees sur le suivi infra-annuel de l'aide alimentaire, comportant également des remontées de données quantitatives de quelques grands réseaux associatifs, ainsi qu'une enquête en ligne auprès des responsables de centres de distribution.

Il s'agit de la première enquête de la statistique publique spécifiquement menée dans les centres d'aide alimentaire en France. A titre de comparaison, il y a eu une enquête Sans domicile en 2001 et en 2012, avec un protocole proche de celui prévu (échantillonnage indirect et collecte directement dans les services d'aide), mais cette enquête cible un public différent, plus large. D'autres enquêtes sur l'aide alimentaire ont par ailleurs été menées en dehors de la statistique publique, à des échelons locaux par les associations, ou même sur un champ plus large, comme par exemple une enquête menée au printemps 2021 par le cabinet d'études FORs pour le compte de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) dans le cadre de l'évaluation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), ou encore l'enquête ABENA menée par Santé publique France sur l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire (la dernière édition date de 2011-2012).

Cette nouvelle enquête dans les centres d'aide alimentaire, dont la collecte est réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee, s'appuie en particulier sur ces expériences, à la fois dans le protocole de collecte et sur la conception du questionnaire.

Il s'agit d'une enquête papier réalisée en face-à-face dans les centres par les enquêteurs de l'Insee, sur la base d'un questionnaire relativement court. Il est prévu de tirer près de 300 centres pour un objectif de 4 000 questionnaires complétés minimum. À l'instar du protocole retenu pour l'enquête Sans domicile, l'échantillonnage consiste en deux phases : tirage préalable de centres de distribution puis échantillonnage sur place des enquêtés parmi les bénéficiaires présents. Plus précisément, à partir d'une liste des centres habilités à distribuer de l'aide alimentaire en France, un échantillon de centres réparti sur tout le territoire est tiré aléatoirement. Au sein de chaque centre, un protocole de tirage aléatoire des personnes est défini en fonction du type d'aide alimentaire. La collecte se tient entre la mi-novembre et la mi-décembre 2021.

Le questionnaire en face-à-face est d'une durée de 20 minutes environ. Les réponses sont anonymes et non obligatoires. Des questions sensibles sur la santé des enquêtés sont présentes.

Les grands réseaux associatifs d'aide alimentaire, associés à l'ensemble du dispositif, ont été étroitement consultés en amont à la fois sur le contenu du questionnaire et sur les conditions logistiques de distribution dans les différents centres, qui permettent de préciser plus en détail le protocole de collecte. Lors de la conception du questionnaire, les différents services de l'Insee ainsi que des directions d'administration sociale (DGCS), un chercheur spécialisé dans l'insécurité alimentaire, ainsi que d'autres institutions comme le Samu social de Paris, ont également été consultés.

* * * * *

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

- Le Comité a attribué à l'enquête un avis d'examen favorable et non pas un avis de conformité plein et entier, qui permettrait l'obtention du "label d'intérêt général et de qualité statistique". Cette pratique est habituelle dès lors que les enquêtes présentent un risque ou des incertitudes méthodologiques *ex ante*, et qu'il est jugé nécessaire d'apporter des éléments *ex post* pour attester de la qualité des estimations.
- Pour attester de cette qualité *ex post*, le Comité recommande de veiller à la compatibilité des résultats issus de l'enquête avec ceux provenant d'autres opérations généralistes de la statistique publique (Camme, SRCV) ou des bilans d'activité des grands réseaux d'aide alimentaire sur leur propre clientèle. Le cas échéant, le service est invité à documenter et à communiquer sur l'interprétation des écarts observés.

- Le Comité invite le service à capitaliser autour de cette enquête expérimentale, en termes de méthodologie et de protocole dans la perspective d'enquêtes ultérieures sur ce thème, ou sur des thèmes proches, réalisées par le réseau d'enquêteurs de l'Insee.
- Le Comité note que la concertation a pu être organisée largement malgré les délais contraints, tout en notant que certaines dimensions sont très présentes dans les descripteurs retenus, comme la dimension migratoire, au détriment d'autres dimensions (travailleurs pauvres, étudiants...).
- Le Comité constate que les contraintes liées au choix des unités primaires et de leur probabilité d'inclusion et à l'absence d'information au moment de l'échantillonnage sur l'activité des services pourront éloigner sensiblement le plan de sondage de la référence théorique du sondage à plusieurs degrés autopondéré, qui était celui de l'enquête Sans domicile 2012. Il attire l'attention du service sur le risque de forte variabilité des pondérations qui pourra en découler. Il demande à être destinataire d'une note sur le calcul des pondérations finales.
- Le Comité relève avec satisfaction la mise à disposition des données au centre Quetelet dès l'automne 2022 et la volonté du service de mettre en place un groupe d'exploitation élargi. Il rappelle la nécessité de veiller à une publicité large sur les modalités de participation à ce groupe d'exploitation, notamment auprès des chercheurs. Il a par ailleurs semblé au Comité qu'un débouché de ces travaux pourrait être la publication d'un numéro spécial de la Revue française des Affaires sociales par exemple.
- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable pour l'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution d'aide alimentaire de l'Insee et de la Drees, avec inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.

Cet avis est valable pour 2021 et 2022.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH